

deux, par des collecteurs dont Tournoing est dépourvu.

M. Monnier, rapporteur de la commission, critique l'établissement d'un grand collecteur rue de la Foie et se prononce en faveur de la commission de la voirie n° 1.

M. le maire a répondu en théorie, mais elle semble peu praticable maintenant, que la ville possède tout un réseau d'aqueducs.

Après un échange d'observations, M. Dewyn propose l'ajournement. Le Conseil ne l'adopte pas et vote sans autre discussion, la construction d'aqueducs dans les rues de Carliers, de Menin, Neuve-de-Roubais, de la Folie, de Guillemes, de la Gare, de la Laitie et de la Croix-Rouge pour une dépense totale de 604.300 francs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les bornes-fontaines

Monsieur le Directeur,
du Journal de Roubaix.

Dans un grand nombre de rues, les bornes-fontaines sont placées sur le bord de la trottoir. C'est très dangereux la nuit pour les passants. Ne pourrait-on mettre ces bornes-fontaines contre les murailles des habitations? Un garçon boulanger.

Roubaix, le 15 novembre 1885.

Amis-Réunis

On n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de lire de nouveau le rapport déposé par la commission spéciale nommée le 23 mai dernier. On s'arrête entre son premier parti et M. Dupont-Chopart dont l'exposé des motifs qui ont fait rejeter le projet de formation d'une musique municipale.

M. Dron demande la parole. — Il n'a pas l'intention de discuter le rapport dont, à son avis, des considérations n'ont rien à faire dans le débat. Ainsi qu'il l'a exposé devant la Commission le vote qui s'est produit dans la séance du 16 février 1885, a été fait en deux fois d'abord par 25 voix contre 1 le Conseil a admis la formation d'une musique municipale, puis par 14 voix contre 6 les conclusions du rapport de M. Dehaene (prise en considération de la demande des Amis-Réunis) ont été adoptées. Et c'est sur cette seconde partie du vote seulement que l'administration a posé la question de compétence. Donc, ajoute M. Dron, le premier vote resté acquis et la Commission a outrepassé son mandat en prenant des résolutions contraires à ce vote.

M. Dron et M. Dehaene ont cette dernière appréciation qui constitue un blâme pour la Commission.

M. le Maire rappelle que la commission a eu pour mandat d'examiner la question sous toutes ses faces. Il résume aussitôt la présentation de M. Dron de vouloir scinder les votes et il fait voter, ou non, les conclusions du premier vote ne s'est produit que pour amener le second.

Des observations assez vives sont échangées entre plusieurs membres.

M. Dron propose l'amendement suivant: « Je demande de décider que le conseil entend ne pas mettre en question le premier vote, lequel n'a pas amené de rupture entre l'administration et le conseil.

Enfin il est convenu qu'on se prononcera sur la question de savoir s'il faut voter, ou non, les conclusions du rapport. Les partisans de l'amendement de M. Dron inscrivent sur leur bulletin: « M. Dron et les adversaires le contraire ».

Par suite vous contre le vote et un bulletin blanc le conseil décide qu'il votera avec les conclusions du rapport.

M. Dewyn demande à présenter quelques observations. L'administration, dit-il, n'est pas favorable à la création d'une musique municipale, mais s'arrêterait devant la décision du conseil. Ce qui est contraire à la vérité, ce sont les divisions, les embarras, les conflits qui pourraient survenir entre elle et la musique municipale, comme cela s'est déjà produit à cause du chef. Il y aurait un moyen d'éviter cet inconvénient, en laissant les musiciens choisir eux-mêmes leur directeur, de cette façon il n'y aurait plus à craindre des ruptures qui ont toujours eu pour cause première le choix du chef.

M. Dewyn fait alors l'éloge des Amis-Réunis, qui seraient appelés à former le noyau de la musique municipale. Suivant lui les témoignages de sympathie donnés par le rapport à cette société ne sont que des fleurs dont on veut la couvrir pour mieux la sacrifier. Le vote à émettre est important; il s'agit d'une question d'art.

M. Dupont-Chopart. — M. Dron disait qu'il n'était pas question des Amis-Réunis et maintenant M. Dewyn ne parle que de cette société. Il faut voir s'il y a lieu, ou non, de créer une musique municipale.

M. le Maire. — Ces réflexions sont inutiles, le vote est acquis.

Un certain nombre de conseillers quittent la salle.

M. le Maire donne lecture d'un projet de marché pour la fourniture de tuyaux en fonte.

L'administration est autorisée à signer le marché.

Service des eaux

Le conseil vote les crédits nécessaires pour couvrir les frais supplémentaires d'exploitation de la distribution d'eau, des dépenses de fontainerie et de l'installation de la conduite du Huchon.

M. le Maire s'ajourne au vendredi 20 novembre.

M. Heurt Dhaluin demande s'il ne serait pas possible de faire la séance à 8 h. 1/2. M. le Maire répond qu'en raison de l'absence d'un certain nombre de conseillers il serait préférable d'ajourner la question à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Hier matin labrage anglais *Dussurrah*, capitaine Martin, venant de Newcastle avec un chargement de charbon pour le Brésil a échoué aux Hemmes, à dix kilomètres est de Calais. Aussitôt averti par la douane, le bateau de sauvetage de la société centrale des maritimes de Calais, traîné par quatorze chevaux de l'artillerie, est arrivé sur le lieu de l'échouage et a été assez heureux pour sauver l'équipage, composé de onze hommes, malgré une mer démontée par la bourrasque du nord qui continue à souffler, sans causer cependant du retard aux paquebots de Douvres qui font leur service régulier.

Doudeauville. — M. le maire de Doudeauville vient de recevoir la laqueuse décret suivant: « Art. 1er. — M. Schédel, maire de la commune de Doudeauville est révoqué. »

Voici certainement le motif de cet arrêté: « Malgré une propagande active, les républicains n'ont eu à Doudeauville que 32 voix et les conservateurs 106. Le préfet se venge des électeurs en frappant leur élu.

On se rappelle que M. d'Hebrard, maire de Torcy, et M. le baron de Calonne, maire de Buire-le-Sec, viennent aussi d'être révoqués.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 10 novembre 1885

Présidence de M. le conseiller LEBLANC du PAVY. Ministère public, M. de SAVIGNON, avocat-général.

Faux commis à Lille

L'accusé Georges-Gustave-François Debout, négociant, âgé de 20 ans, est accusé des faits suivants: « Dans le courant de 1885, Debout, pour se libérer de différents échéants de meubles faits au sieur Delmotte, de Lille, remit à ce dernier un billet à ordre de 210 francs souscrit par un sieur Dron, de Roubaix, ce personnage étant un être fictif, à l'achèvement du billet fut protesté. Debout remit alors à son créancier une autre valeur de 208 fr. 20 souscrite par un sieur Dupont, valeur aussi apocryphe que le précédent.

Un mois de mai 1885, Debout avait obtenu de la maison Descompes-Scrive, de Lille, la livraison à crédit de 1.200 fr. de marchandises qu'il revendait immédiatement à perte. Il couvrit la maison Descompes-Scrive au moyen de traites du billet à ordre sur différents négociants de Valenciennes et d'Armentières, mais toutes ces valeurs sont fausses et ont été, d'après l'expert, confectionnées par l'accusé.

Au mois de juin 1885, Debout fit des affaires avec un sieur Van Roubais, de Lille; il prit livraison de 400 fr. de marchandises qu'il revendra par un billet à ordre de 1.500 fr. souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

Debout s'est ainsi débarrassé d'un sieur Merveilles de Lille, lequel avait écrit un billet à ordre pour un montant de 400 francs, souscrit par un sieur Vanacker de Roubaix. M. Merveilles ayant constaté que Vanacker était inconnu à Roubaix, Debout se tira d'affaire en montant l'inutilité des billets à ordre et en faisant passer le compte d'un certain Dron et de son employé, Malheureusement pour l'accusé, ce système de défense n'a pas supporté l'enquête qui a établi que ce Dron n'avait jamais existé.

ans, serrurier, et Constantine Lefebvre, 23 ans, journalière. — Gustave Demeyer, 39 ans, dessinateur, et Sophie Lavatte, 28 ans, ménagère. — Jean Brody, 25 ans, gendarme, et Alice Foré, 19 ans, sans profession.

Décès du 15 novembre. — Alphonse Dericq, 22 ans, tisserand, Hôtel-Ville. — Valentine Nivresse, 4 mois, métrissée, disartrique, collégis, etc. — Faire usage de Pastilles et des Poudres de Paterson, au bismuth et magnésie. — Pastilles 2 fr. 50; Poudres 5 fr.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du Mois sera célébré de l'église du Sacre-Coeur, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Camille Modet LAUVERS, époux de Dame Marie-Claire SLOOG, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1885, dans sa 49^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Carlo DANSETTE, époux de Dame Catherine BONTÉ, décédé à Roubaix, le 27 mai 1877, à l'âge de 82 ans, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Cécile ALLARD, décédé à Roubaix, le 23 octobre 1884, dans sa 87^e année, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Mairie de l'église de la Flandre, entre Calais et Gravelines, le mardi 17 novembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph VATELIN, administrateur de la Flandre, entre Calais et Gravelines, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1883, à l'âge de 69 ans et 2 mois, administré des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PROPHÉTIES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Elections législatives

Paris, 16 novembre. — C'est le 6 décembre que doivent avoir lieu dans la Seine les six élections complémentaires ayant pour objet de remplacer MM. Floquet, Brisson, Périn, Marey, Paul Bert et Clémenceau.

L'élection complémentaire du département du Gard, nécessitée par l'option de M. Madier de Montjau, n'aura lieu que le 13 décembre.

Elections municipales à Toulon

Toulon, 15 novembre. — Vingt candidats radicaux de la liste de M. Dutasta ont été élus conseillers municipaux avec 800 voix de majorité. Il reste un siège à pourvoir, qui donnera lieu à un scrutin de ballottage.

M. Brisson et l'amnistie

Nous lisons ce matin dans le *Figaro* : « Le bruit a couru hier, dans la soirée, que M. Brisson, président du conseil, était résolu à abandonner son portefeuille. Renseignements pris, la nouvelle était inexacte — ou prématurée. M. Brisson, hésitant encore sur la question de l'amnistie, considérait que le gouvernement ne peut proposer l'amnistie sans avoir obtenu le consentement et préféré s'en aller d'abord, avant même de signer la fameuse déclaration tant annoncée. »

Ce matin, les ministres se réunissent et tachez-rou de s'entendre sur l'amnistie. Aux dernières nouvelles, on disait que M. Brisson consentait à comprendre dans son programme gouvernemental l'amnistie et à la demander au gouvernement.

Mais rien n'est arrêté, et la journée du 16 novembre nous réserve peut-être des surprises parlementaires.

La presse bonapartiste

Paris, 16 novembre. — La presse bonapartiste de province a tenu hier deux réunions, au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Merson. Trente journaux environ étaient représentés. Après une très longue discussion, 4 résolutions ont été votées: 1° s'appliquer à maintenir l'accord des conservateurs; 2° maintenir les comités impérialistes ou les existent, en former ou il n'en existe pas; 3° laisser aux représentants de la presse le soin de décider du choix des alliés; 4° enfin, engager ceux-ci à poser leur candidature dans les prochaines élections parlementaires.

Encore M. des Houx

M. des Houx publie au *Matin* une nouvelle lettre; nous en détachons ce passage : « ... qu'il me soit permis de protester contre ceux qui m'accusent d'hostilité contre la personne sacrée de Léon XIII. Je suis sûr que le Pape ne les croit pas ! »

Il suffit d'avoir approché Léon XIII pour ne douter jamais de son esprit de justice, ni de la haute idée qu'il s'est formée de ses devoirs. Pour moi, qui ai tant de fois courbé mon front sous sa parole, qui ai recueilli de sa bouche tant de bénédictions fortifiantes, qui ai reçu, récemment encore, des témoignages de sa bonté, alors même qu'on avait réussi à lui persuader que j'avais écrit seulement à son sévère, qui ne lui ai d'ailleurs ménagé ni mon dévouement, ni mon obéissance, je ne douterais jamais de son amour de son cour.

En outre

Berlin, 16 novembre, 10 h. 40 soir. — On affirme que le Sultan refuse d'intervenir militairement entre la Serbie et la Bulgarie.

Londres, 16 novembre. — Le ministre de la marine a reçu une dépêche du capitaine Woodward, de la *Turquoise*, annonçant de Rangoon la prise d'un navire de guerre birman à Simbourwell, après un combat très vif. Un des hommes de la *Turquoise* est à bord blessé.

Londres, 16 novembre. — Le bruit court qu'après une entrevue orageuse avec lord Salisbury, le ministre serbe a envoyé une longue dépêche à son gouvernement.

On assure, ici, dans les cercles bien informés que l'on s'attend à voir la Serbie retirer sa déclaration de guerre à la Bulgarie.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le conseil des ministres

Paris, 16 novembre. — Le conseil s'est réuni à l'Élysée ce matin; il a décidé à l'unanimité de rejeter toute proposition d'amnistie. Les grâces seront accordées individuellement.

La guerre dans les Balkans

Paris, 16 novembre. — De nombreux Serbes ont attaqué dimanche matin Dragoman. Un violent combat d'artillerie a duré jusqu'à la nuit. Les Serbes ont été vaincus. Les Serbes ont été vaincus. Les Serbes ont été vaincus.

Une nouvelle attaque des Serbes

Londres, 16 novembre. — Le bruit court qu'après une entrevue orageuse avec lord Salisbury, le ministre serbe a envoyé une longue dépêche à son gouvernement.

On assure, ici, dans les cercles bien informés que l'on s'attend à voir la Serbie retirer sa déclaration de guerre à la Bulgarie.

Grand Théâtre de Roubaix (Hippodrome).

« En attendant le spectacle de la Fille du Régiment, nous donnons en 2 notes, paroles de Riccio, musique de Donizetti. »

LE VOYAGE DE M. PERRICHON, comédie en 4 actes, par MM. Labiche